



Bioccitanie

Un outil web de préservation et de reconquête de la biodiversité

Johanna BONNEFOY, Région Occitanie



Une vidéo pour présenter Bioccitanie

Un outil à votre disposition pour **anticiper** et maximiser la **prise en compte** de la biodiversité dans vos projets.

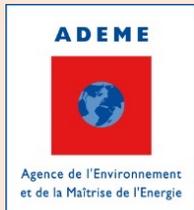


[Regarder la vidéo](#)

Bioccitanie : qui ?

Un outil web SIG pour la prise en compte des enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité

LAURÉAT PIA ADEME - 2018



FÉVRIER 2022

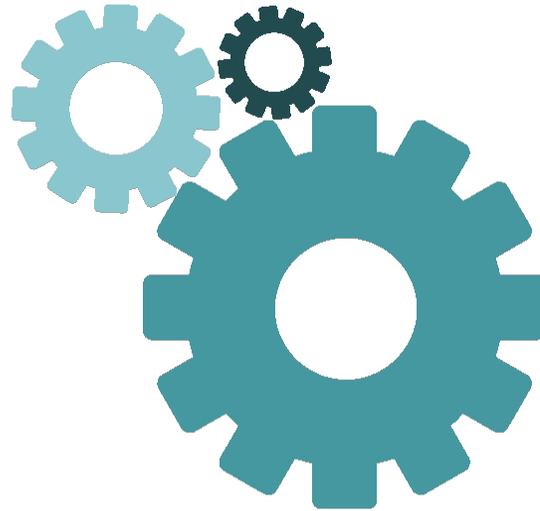


GROUPEMENT DE PRESTATAIRES



Bioccitanie : comment ?

Framework Agile



Avant tout, on recherche la simplicité d'utilisation !

Utilisateur au centre du projet



Permet de sortir une première version rapidement

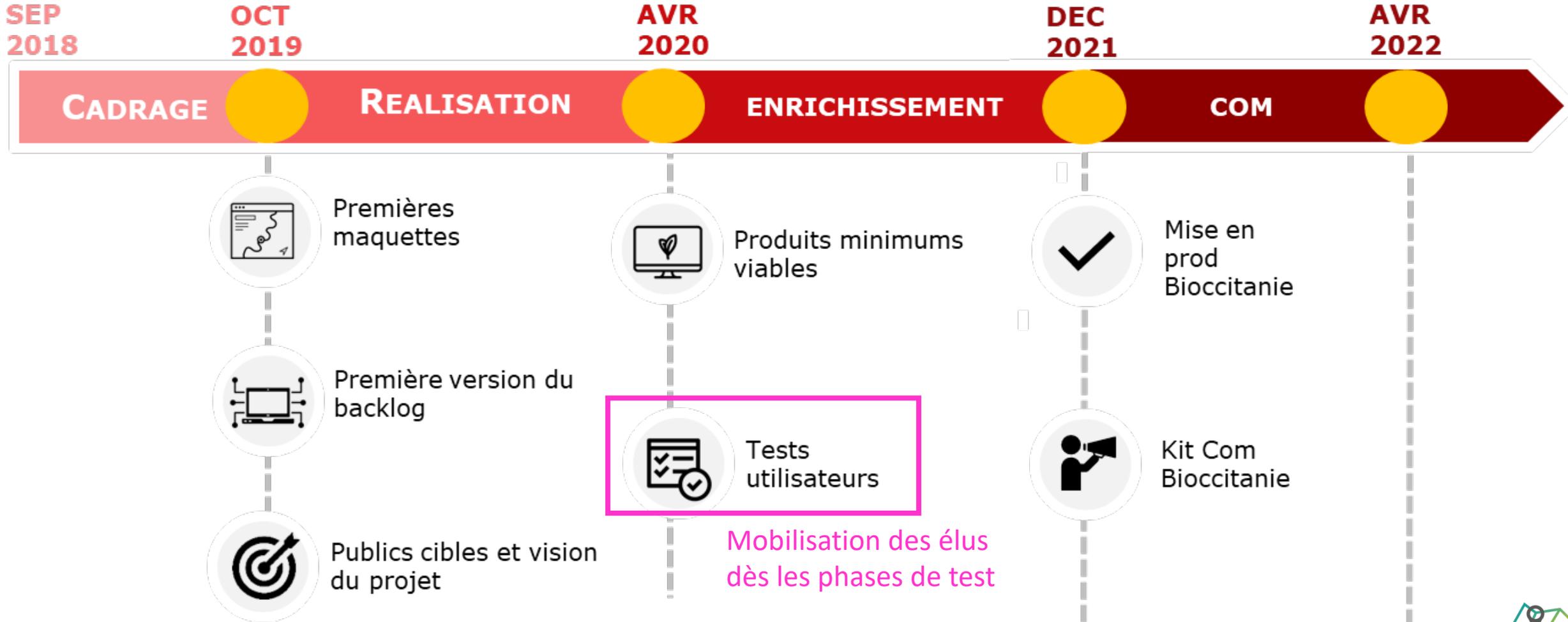


Permet de tester auprès d'utilisateur avant de finir le produit

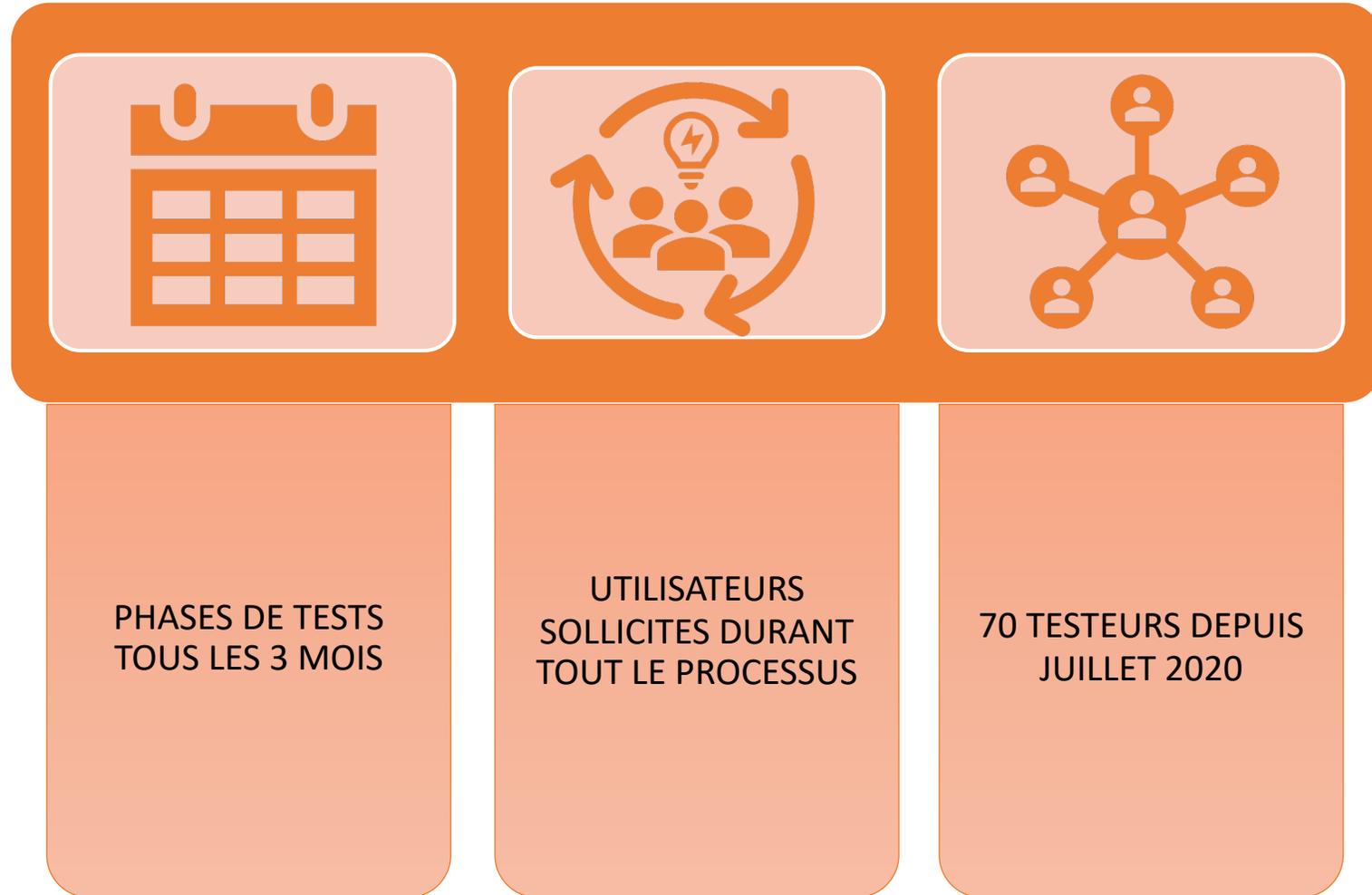


Permet d'adapter le produit aux retours utilisateurs

Bioccitanie : la place centrale des utilisateurs



Bioccitanie : la place centrale des utilisateurs



Bilan : Biocitanie aujourd'hui



- DES RETOURS POSITIFS
- UNE ÉVOLUTION CONTINUE
- UNE PHASE D'ÉVALUATION EN COURS
- EN MOYENNE 5 VISITES PAR JOUR
- MAIS UNE MOBILISATION ENCORE FAIBLE DES ÉLUS, ET UNE COMMUNICATION À ACCENTUER



Journée Professionnelle OPenIG
2024 :

Sortons la
géomatique
du placard !

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Les OLD

Obligations Légales de Débroussaillage



Claire FAROUX, Région Occitanie



Contexte réglementaire des OLD



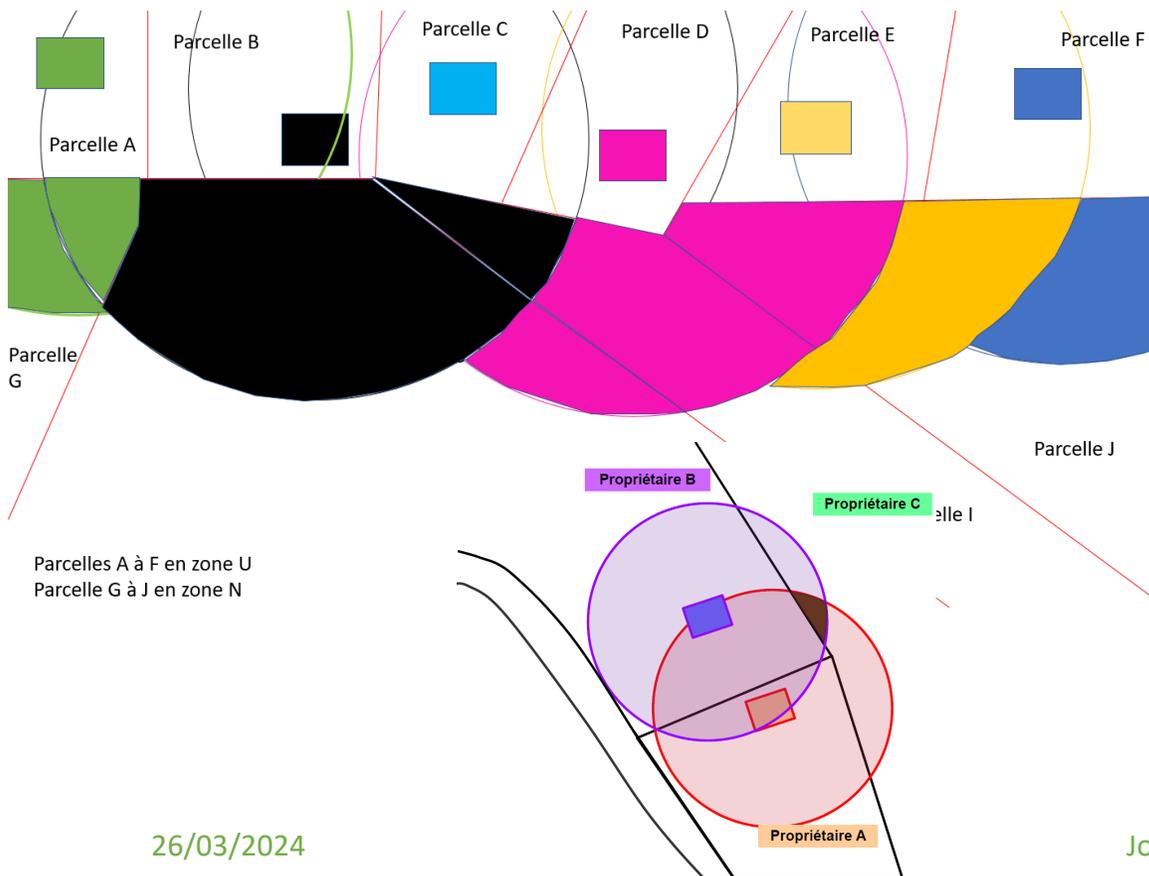
- Les OLD ?
 - Coupe et élimination de la végétation ligneuse basse, coupe des arbres et arbustes denses, suppression de la végétation autour des bâtiments et le long des voies, élagages.
- Où
 - Sur les territoires exposés au risque incendie de forêt, l'Occitanie est intégralement concernée.
 - Dans les zones de forêts, bois, landes, garrigues et jusqu'à 200 m de ces espaces quand un bâti est présent.
 - Généralement, dans les 50 m autour du bâtiment.
 - Les règles de mise en œuvre des OLD sont différentes d'un département à l'autre et parfois d'une commune à l'autre, car elles tiennent compte du contexte local.
- Qui ?
 - Le propriétaire exposé au risque doit réaliser le débroussaillage.
 - Le Maire est chargé du contrôle de la mise en œuvre des OLD.
- Des amendes en cas de non-respect jusqu'à 50 €/m²(L135-2 du code forestier).
- Des contrôles par des agents assermentés (ONF, DDT(M)).
- De nombreux cas particuliers : sites SEVESO, campings, voies ferrées, fermes photovoltaïques...

Modification des règles en matière de superposition

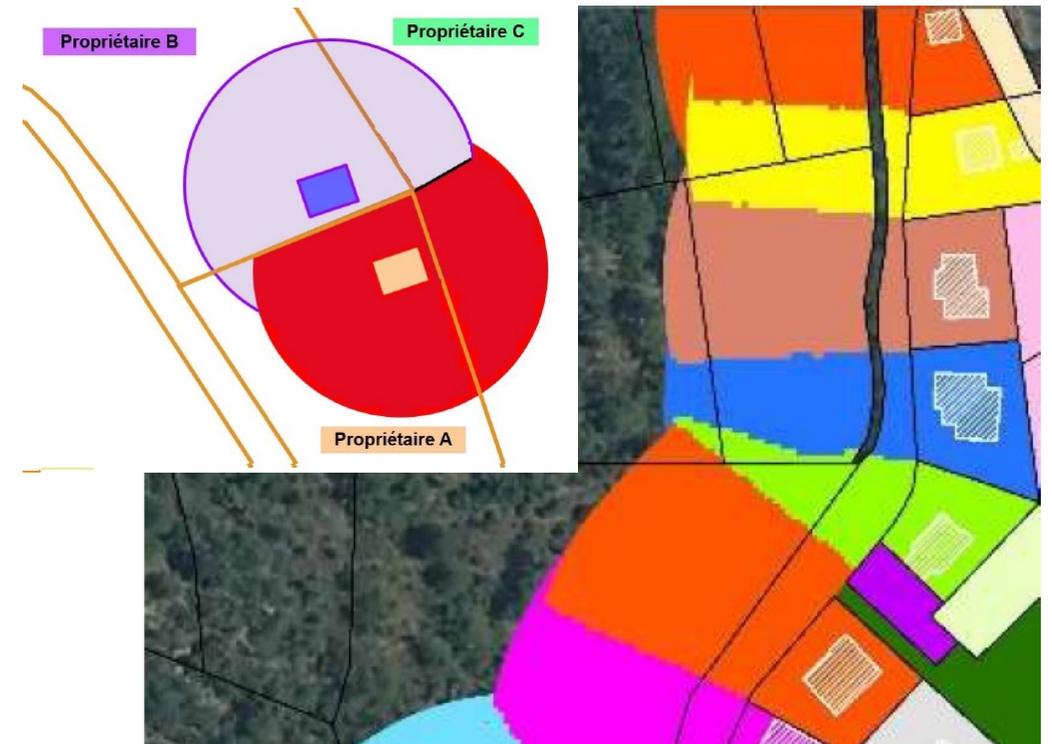
- La loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie modifie les règles en matière de superposition des OLD
- Lorsque les OLD se superposent, chacune des personnes soumises aux OLD débroussaille les parties les plus proches des limites de parcelles abritant la construction (L131-13 du Code forestier)
- En cas de superposition chez autrui, chaque propriétaire devra débroussailler la partie de la zone de superposition qui se trouve « au droit de sa propriété ». Actuellement, cette zone est redécoupée par parcelle cadastrale et est attribuée au propriétaire de la construction la plus proche de la parcelle qui abrite la zone de superposition

Modification des règles en matière de superposition

- Ancienne réglementation

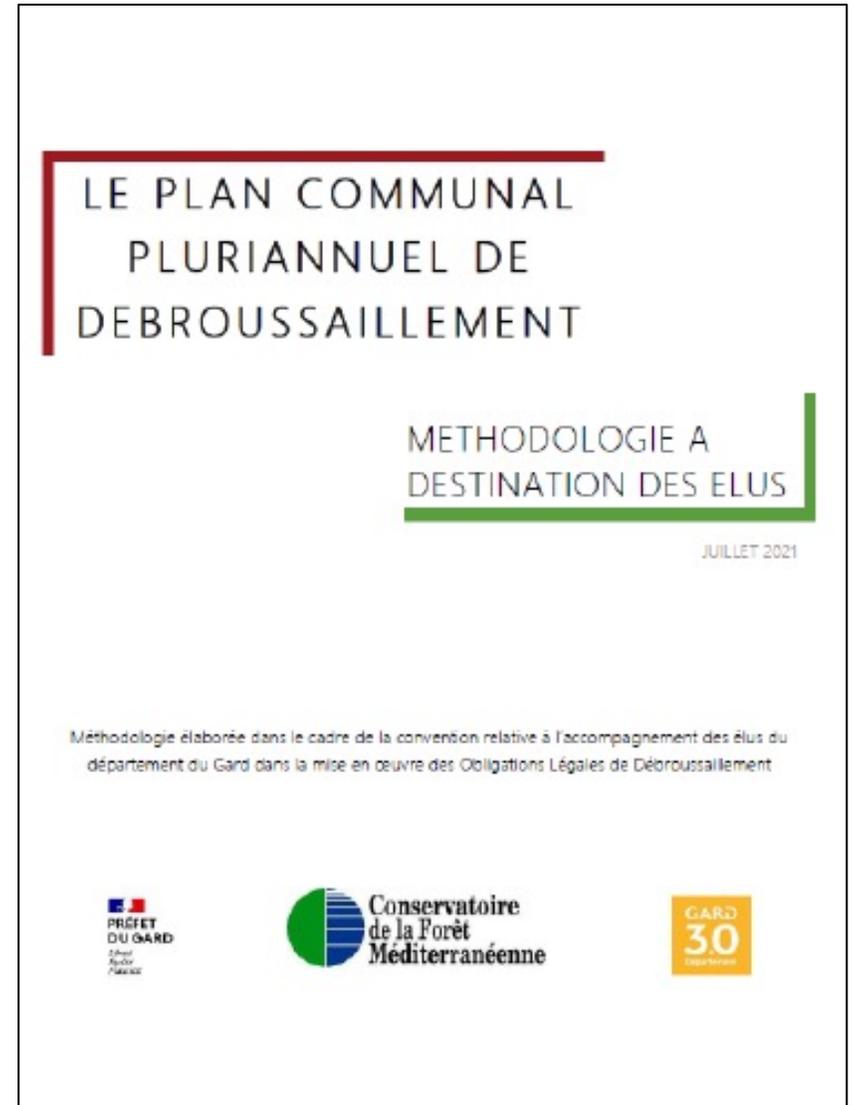


- Applicable depuis le 1^{er} octobre 2023



Les besoins des élus

- Cartographier les OLD communales et des particuliers pour :
 - Connaître l'ensemble des responsabilités
 - Être en conformité avec la réglementation
 - Vérifier la réalisation des OLD de ses administrés
 - Réaliser un Plan Communal de Débroussaillage pour planifier la réalisation des OLD communales
 - Prévoir une mutualisation des travaux par la commune



Les outils existants

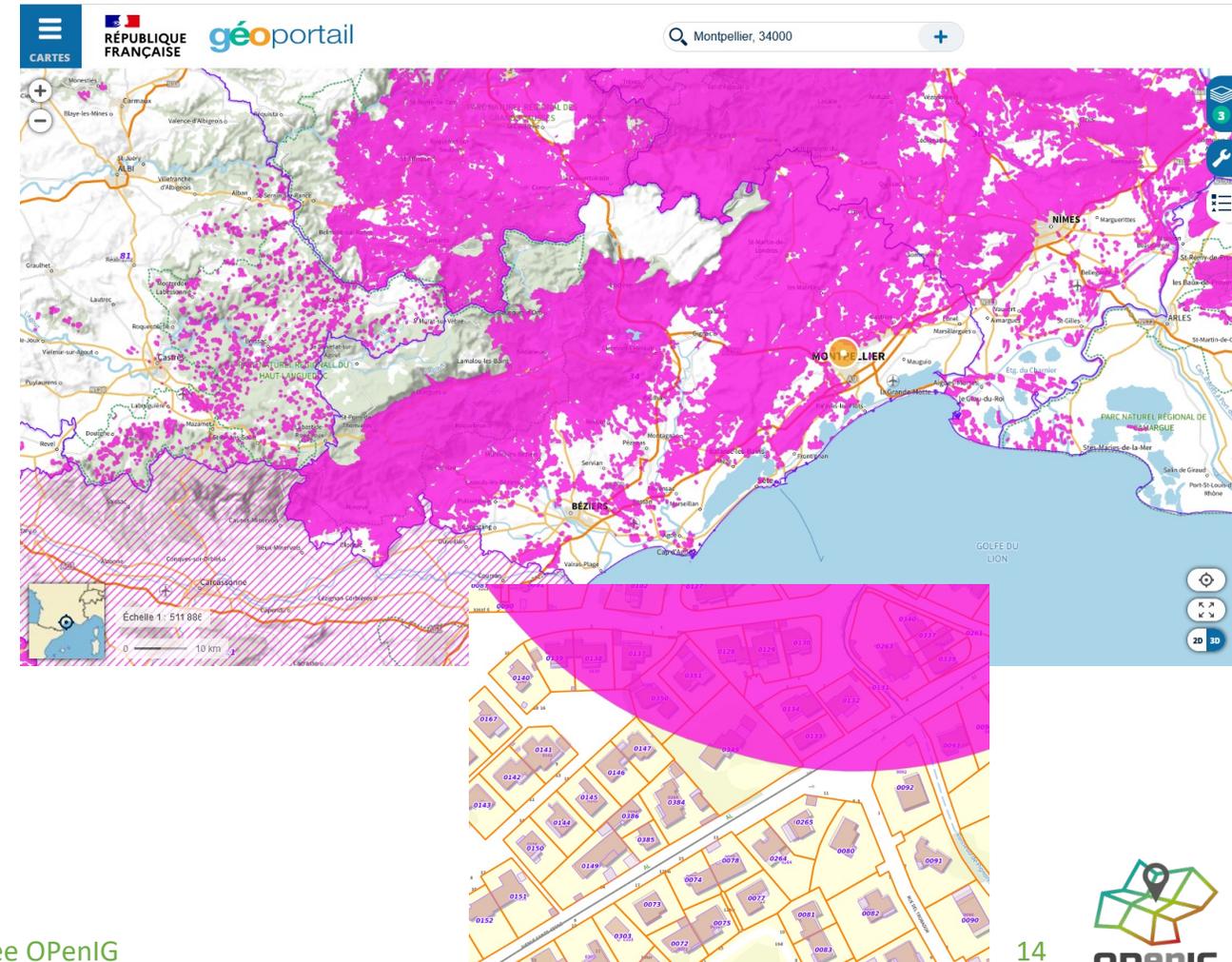
- Un zonage d'application des OLD sur le [Géoportail](#)

Il permet aux particuliers de savoir s'ils sont soumis aux OLD.

Le zonage ne précise pas les règles à appliquer pour le débroussaillage :

- profondeur de débroussaillage depuis l'habitation
- gestion des superpositions

- Des cartographies locales réalisées dans certains départements
- Des expérimentations en cours avec Magellium à la Teste-de-Buch (33)
- Des cartographies nécessitant une analyse manuelle des données par des bureaux d'études



Les outils à développer



Une automatisation du suivi des OLD pour les communes

- avec une cartographie prenant en compte de multiples données avec un algorithme de traitement :
 - les données IGN, DGFIP, PLU
 - les linéaires de voiries avec la largeur des voies
 - les différents arrêtés préfectoraux ou communaux établissant les règles de mise en œuvre des OLD
 - les plans communaux de débroussaillage
- un portail web de suivi et de mise en œuvre associé à la cartographie qui permet :
 - Pour le Maire, de suivre l'avancement de la réalisation des OLD et de gérer les relances...
 - Pour l'administré, de déclarer la réalisation de ses OLD...

Une réflexion en cours au niveau national pour développer une cartographie.



MERCI DE VOTRE ATTENTION